

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique



Titre I – Politiques et pratiques de ressources de ressources humaines

Le titre I présente les différents chantiers et actions conduites en 2014-2015 en matière de modernisation de la fonction publique.

Ces chantiers poursuivent 3 objectifs :

- **Mieux répondre aux fortes attentes des usagers envers le service public en s'appuyant sur l'engagement et les compétences des agents ;**
- **Préparer l'avenir en dialoguant avec les agents et leurs représentants ;**
- **Avoir une fonction publique plus à l'image de la société, exempte de discriminations et qui doit chercher l'exemplarité.**



Le titre I est constitué de 4 chapitres regroupant les principaux axes de travail qui ont structuré l'action et l'engagement du ministère de la fonction publique

1. Une fonction publique qui se modernise pour répondre aux attentes envers le service public

Enjeux relatifs à la modernisation et l'amélioration de la gouvernance de la fonction publique (Copil des SG et DRH, copil « métier », modernisation de la fonction RH, etc.), à la mise en place de mesures destinées à favoriser le dialogue social dans le cadre de la réforme territoriale et à accompagner les agents à cette occasion, ainsi qu'au développement d'une politique ambitieuse et rénovée de gestion des cadres.

2. Une fonction publique qui prépare l'avenir dans le cadre d'une large négociation avec les partenaires sociaux

Le protocole d'accord « PPCR » que le Gouvernement a décidé de mettre en place représente une opportunité pour rénover le cadre statutaire de la fonction publique (rénovation des grilles, harmonisation de l'architecture statutaire, diminution de la part indemnitaire au profit de l'indiciaire dans la rémunération, etc.).



Le titre I est constitué de 4 chapitres regroupant les principaux axes de travail qui ont structuré l'action et l'engagement du ministère de la fonction publique

3. Une fonction publique plus à l'image de la société et exempte de discriminations

Des priorités politiques fortes affirmées notamment dans le cadre du Comité interministériel « égalité – citoyenneté » du 6 mars 2015 :

- Objectif de 4 000 apprentis à la rentrée 2015 ;
- Professionnalisation des jury ;
- Augmentation du nombre de place en CPI ;
- Tous les ministères doivent candidater d'ici fin 2016 au label « diversité » et viser une double labélisation (« diversité/égalité professionnelle »).

4. Une fonction publique qui doit rechercher l'exemplarité

Une exemplarité de tous les employeurs publics recherchée notamment au travers :

- De l'introduction de nouvelles dispositions en matière de déontologie ;
- De la lutte contre la précarité des agents contractuels (prorogation du plan de titularisation « Sauvadet ») ;
- Du lancement de la concertation « SST ».

